



**Etat de Vaud – DEF**  
**Département de l'enseignement et de la formation professionnelle**  
**Etablissement primaire et secondaire**  
**de Chavornay et environs**

Rue du Verneret 12  
CH-1373 Chavornay

## DEMANDE DE STAGE

### MARCHE A SUIVRE

#### Stage souhaité (voir descriptif au verso) :

Cocher ce qui convient

stage d'exploration

stage d'orientation

stage de sélection

1. L'élève complète toutes les rubriques ci-dessous.
2. Il fait signer le document au responsable du stage ou joint un document de l'entreprise attestant l'acceptation du stage.
3. Il apporte cette formule dûment remplie au secrétariat de l'école, **au moins une semaine avant le début du stage**.
4. L'élève complète la première page du « rapport de stage / responsable du stage » (jaune) et celle du « rapport du stagiaire » (blanc).
5. Pendant le stage, l'élève inscrit ses commentaires dans le « rapport du stagiaire » (blanc).
6. Il demande au responsable du stage de compléter le « rapport de stage / responsable du stage » (jaune).
7. Après le stage, l'élève remplit le « rapport du stagiaire » (blanc), et remet le tout à son professeur.
8. A son retour de stage, l'élève présente ses rapports de stage à son maître de classe.
9. L'élève conserve tous ces documents à l'intérieur d'une pochette transparente dans son classeur d'AMP.
10. L'élève joint une copie des rapports de stage, en fonction de leur pertinence, à son dossier de candidature.

### ELEVE

Nom et prénom ..... Né-e le .....

Adresse ..... Localité .....

Tél. ..... Classe ..... Etablissement primaire et secondaire de Chavornay et environs

L'élève désire effectuer un stage dans la profession de : .....

### ENTREPRISE

Nom de l'entreprise ..... Tél. .....

Responsable du stage .....

Adresse ..... Localité .....

Dates : du ..... au ..... Horaire : .....

#### Rappels légaux : voir au verso

Signature de l'élève .....

Sceau et signature  
de l'entreprise ou  
 voir justificatif joint

Signature  
des parents

Signature du maître / de  
la maîtresse de classe

Décision de la direction de l'établissement scolaire :  accordé  refusé

Date .....

Visa .....

## Pourquoi réaliser des stages et comment les préparer ?

Effectuer des stages constitue une étape importante du processus vers le choix d'une profession. Généralement d'une durée de 1 à 5 jours, le stage est l'occasion de découvrir et d'observer le monde du travail. C'est l'occasion aussi de vérifier si l'idée que l'on se fait d'une profession correspond à la réalité et à ses capacités.

Pour qu'un stage soit vraiment profitable à l'élève, il faut le préparer :

- Par une réflexion sur le projet futur de l'élève avec ses parents ;
- En s'informant sur la profession à laquelle l'élève s'intéresse, notamment vis le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) (profession : description de la profession envisagée, de la formation, des perspectives, des adresses utiles et film de 10 min. à visualiser) ;
- En s'intéressant à l'entreprise dans laquelle l'élève va se rendre (consultation du site Internet de l'entreprise, discussion avec des personnes qui connaissent l'entreprise).

Vous trouverez de nombreuses informations utiles via le lien suivant : [www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation) en allant sous la rubrique « Faire des stages ».

A la fin d'un stage, un entretien des parents avec le responsable du stage est souhaitable.

### Stage souhaité :

#### 1. Le stage d'exploration :

Elèves concernés : en principe dès le second semestre de leur avant-dernière année scolaire.

Durée : maximum deux jours

Objectif : premier contact concret avec un métier

#### 2. Le stage d'orientation :

Elèves concernés : en principe en dernière année de scolarité obligatoire

Durée : maximum cinq jours

Objectif : vérification de la pertinence du choix, approfondissement du projet professionnel

#### 3. Le stage de sélection :

Elèves concernés : en principe en dernière année de scolarité obligatoire

Durée : fixée par l'entreprise, maximum cinq jours

Objectif : vérification des savoirs, des savoir-faire et savoir-être en vue d'un engagement

### Rappels légaux :

#### Loi sur le travail - Ordonnance 5 - Art. 8

*"Les jeunes de plus de 13 ans peuvent notamment être employés dans le cadre de programmes organisés à des fins d'orientation professionnelle par des entreprises, des organisations du monde du travail assumant des responsabilités en matière de formation et d'examens, des organes chargés de l'orientation professionnelle ou des organismes responsables d'activités de jeunesse extrascolaires, conformément à la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant des activités de jeunesse extrascolaires."*

#### Loi sur le travail - Ordonnance 5 - Art. 11

*"La durée maximale du travail pour les jeunes de plus de 13 ans soumis à la scolarité obligatoire est la suivante :*

- a. durant les périodes scolaires : trois heures par jour et neuf heures par semaine ;*
- b. pendant la moitié des vacances ou pendant un stage d'orientation professionnelle : huit heures par jour et 40 heures par semaine, entre 6 heures-18 heures, avec une pause d'une demi-heure au moins pour toute plage de travail de plus de cinq heures; la durée d'un stage d'orientation professionnelle est limitée à deux semaines."*

*Durant la période de stage, les risques d'accident sont couverts par l'assurance de l'entreprise lorsque cette dernière emploie du personnel conformément à la LAA. Si ce n'est pas le cas, la couverture accident doit être demandée par l'entreprise au Centre OSP (couverture gratuite). L'assurance personnelle du stagiaire peut être mise à contribution subsidiairement pour des prestations complémentaires. Aucune autre prestation ne peut être allouée (pour responsabilité civile, dégâts divers, etc.).*

***Si le stage est interrompu avant la date fixée, l'élève doit retourner en classe.***